

Certificat d'adhésion

Adhésion n° 300584328 001

L'adhésion de votre entreprise au régime Agirc-Arrco a été enregistrée en application de l'accord du 17/11/2017 par l'institution de retraite complémentaire Malakoff Humanis Agirc-Arrco (n° 536).

Sa date d'effet a été fixée au 11/10/2022.

Votre entreprise s'engage à appliquer les dispositions, actuelles et futures, de l'accord précité. Cette adhésion s'applique à l'ensemble des établissements présents et futurs de votre entreprise.

Votre entreprise est immatriculée sur la base des informations suivantes :

NOM ou RAISON SOCIALE : HIGHSKILL

Sigle et (ou) enseigne commerciale :

Date de création : 11/10/2022

Forme juridique : SA PAR ACTIONS SIMPLIFIEE N° de RC ou RM :

Adresse du siège social : 66 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS 8

Tél. :

Fax :

E-mail :

Convention collective applicable : Bureaux d etudes techniques, cab

N° IDCC* : 1486

Activité économique : Conseil en systemes et logiciels

Syndicat professionnel :

Régime de base de Sécurité sociale :

N° SIREN : 920311818

Code NAF : 6202A

**Identifiant de convention collective*

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier ces éléments d'identification en nous apportant, le cas échéant, tout complément utile, les modifications ultérieures (changements de raison sociale, forme juridique, adresse ...) devant également nous être signalées.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'informations récapitulant les conditions générales de cotisations à l'Agirc-Arrco.

Votre numéro d'adhérent 300584328 doit être rappelé dans toute correspondance.

GAGACERTIFADRU01 100797872 16665

+++++300584328CERTIFADRU001003



Vos interlocuteurs

1/3

Vous pouvez nous retrouver sur le site de Malakoff Humanis sur www.malakoffhumanis.com

N° SIREN : 920311818

NOM ou RAISON SOCIALE : HIGHSKILL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE COTISATIONS À L'AGIRC-ARRCO

■ Salariés visés

Tous les salariés du secteur privé relevant du régime général ou de la MSA cotisent au titre de la retraite complémentaire au régime Agirc-Arrco.

TAUX PAR TRANCHE DE SALAIRE S'APPLIQUANT AUX SALARIÉS RELEVANT DE L'AGIRC-ARRCO (voir détail des systèmes de cotisation dans le tableau ci-dessous)	
Tranche entre 0 et 1 PSS (2)	Tranche entre 1 et 8 PSS (2)
<ul style="list-style-type: none"> ● 6,2% (1) appelé à 127%, soit 7,87% ● CET + CEG 	<ul style="list-style-type: none"> ● 17% appelé à 127%, soit 21,59% ● CET + CEG

(1) Sauf dispositions spécifiques prévues par votre convention collective professionnelle

(2) PSS = Plafond de la Sécurité sociale

■ Répartition des cotisations (sauf CET, CEG) sur la tranche entre 0 et 1 PSS et sur la tranche entre 1 et 8 PSS :

60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié. (Cette répartition s'applique sauf dispositions spécifiques conventionnelles).

■ Taux d'appel des cotisations contractuelles : 127% répartis dans les mêmes proportions que la cotisation contractuelle.

■ Contribution Equilibre Général (CEG) :

- 2,15% du salaire entre 0 et 1 PSS, répartis à hauteur de 60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

- 2,7% du salaire entre 1 et 8 PSS, répartis à hauteur de 60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

■ Contribution Equilibre Technique (CET) : 0,35% du salaire, du premier euro jusqu'à 8 PSS, pour tout salarié dont le salaire excède le plafond de la Sécurité sociale. La répartition de cette cotisation est la suivante : 60% à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

COTISATION OBLIGATOIRE APEC, GÉRÉE PAR DÉLÉGATION

La cotisation pour l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) est appelée par délégation par le régime Agirc-Arrco pour les participants articles 4 et 4 bis de la CCN de 1947 et est reversée à cet organisme. Cette cotisation :

- 0,06% du salaire des cadres sur la tranche entre 0 et 1 PSS, répartis à hauteur de 60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

- 0,06% du salaire des cadres sur la tranche entre 1 et 4 PSS, répartis à hauteur de 60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.



N° SIREN : 920311818

NOM ou RAISON SOCIALE : HIGHSKILL

VOS CONDITIONS PARTICULIERES DE COTISATIONS À L'AGIRC-ARRCO

Bases de calcul		Données de cotisation			
		Taux de calcul de points	Taux de cotisations	Part patronale	Part salariale
Cadres					
Retraite TU1	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Obligatoire tranche de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Retraite TU2	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Obligatoire tranche de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)		2,150 %	1,290 %	0,860 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)		2,700 %	1,620 %	1,080 %
Contribution d'Equilibre Technique (CET)	TRANCHE (0 à 8 PSS)		0,350 %	0,210 %	0,140 %
Apec Proportionnelle tranche de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)		0,060 %	0,036 %	0,024 %
Apec Proportionnelle tranche de 1 à 4 PSS	TRANCHE T24 (1 à 4 PSS)		0,060 %	0,036 %	0,024 %
Non cadres					
Retraite TU1	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Obligatoire tranche de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Retraite TU2	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Obligatoire tranche de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)		2,150 %	1,290 %	0,860 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)		2,700 %	1,620 %	1,080 %
Contribution d'Equilibre Technique (CET)	TRANCHE (0 à 8 PSS)		0,350 %	0,210 %	0,140 %
Apprentis					
Retraite TU1	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Obligatoire tranche de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Retraite TU2	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Obligatoire tranche de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)		2,150 %	1,290 %	0,860 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)		2,700 %	1,620 %	1,080 %
Contribution d'Equilibre Technique (CET)	TRANCHE (0 à 8 PSS)		0,350 %	0,210 %	0,140 %

GAGACERTIFADRU01 100797872 16667

+++++300584328CERTIFADRU003003

